

Avis de Course

Régates des « Pertuis, Trophée Hervé »

Dates : **01-02 octobre 2022**

Zone : Pertuis Charentais

Organisateur : **Yacht Club Classique**

Grade : **5B**

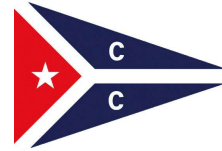
Préambule :

- La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1** Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile (RCV)* ;
- 1.2** La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)* quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3 Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;**
- 1.4** Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions COVID applicables à la confirmation des inscriptions ;
- 1.5** Les règles de la Jauge Classique **JCH** et le règlement **CCMA**.
- 1.6 [DP]** La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 Les départs** seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire uniquement le pavillon Z. La règle 30.2 sera appliquée.
- 1.8 La règle 29.1** est modifiée comme suit :
Pour des raisons de sécurité :
 - un bateau OCS ne pourra pas revenir prendre son départ, il n'y aura pas de rappel individuel.
 - un bateau navigant pendant la dernière minute vers le coté pré-départ d'un des prolongements de la ligne de départ pour prendre le départ doit se maintenir à l'écart d'un bateau qui ne fait pas de même, jusqu'à ce que sa coque soit entièrement du coté pré-départ. Il sera classé ZFP sans instruction.
- 1.9 [DP] Règle 20** quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;
- 1.10 [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF** sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.
- 1.11 [DP]** Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.



2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

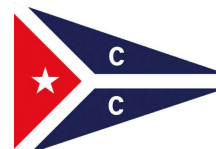
- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à partir de 16h00.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.
- 2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal **VHF** de course.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 [DP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à **tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH), avec équipage minimum de 2 personnes.
- 4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue au chapitre 8 « Parcours » et équipés d'une **VHF fixe de 25W** maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve.
- 4.3 Sont aussi admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.
- 4.4 **DOCUMENTS** exigés à l'inscription :
 - 4.4.1 Pour l'équipage régatant :
 - a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition »;
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant ».
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
 - c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - d) Le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage. Ces portables devront être opérationnels pendant toute l'épreuve.
 - 4.4.2 Pour le bateau régatant :
 - Le certificat de jauge sera celui disponible et valide sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.
 - 4.4.3 Pour le bateau accompagnateur :
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;



- 4.5 Les bateaux admissibles s'inscriront exclusivement en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com/> **avant le 12 septembre 2022, en fournissant toutes les informations demandées.** Les documents exigés à la confirmation de l'inscription doivent être envoyés en format PDF.
- 4.6 Pour être considéré comme **inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits.**
- 4.7 Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif réduit membres du YCC inscrits avant le 12 septembre et accompagnateurs
L inférieur à 8m	63 €	42 €	35 €
L de 8m à 11.99m	72 €	48 €	40 €
L de 12m à 14.99m	81 €	54 €	45 €
L 15m et plus	90 €	60 €	50 €

Autres frais : Prestations à terre sauf restriction Covid-19 Repas des équipages et accompagnateurs le 1 ^{er} octobre à La Rochelle	Tarif	Tarif réduit (inscription avant le 12 septembre)
Par personne (YCC et autres)	35€	30€

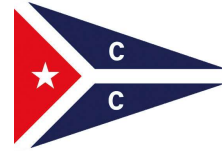
6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Maison du YCC	Heure début	Heure fin
Vendredi 30 septembre 2022	Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	17h30	19h00
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	19h30	20h00



7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
1 ^{er} octobre	La Rochelle, contrôles aléatoires	18:00	19:00

7.3 Jours de course

Samedi 1^{er} octobre : La Rochelle

- Mise à disposition du comité de course à **09h00** à proximité Ouest Minimes ;
- 2 ou 3 courses côtières et/ou parcours construits ;
- 18h30 parade dans le chenal de la Tour Richelieu au bassin des Chalutiers, voiliers pavoisés (prélude Voiles de Nuit ultime édition)
- Amarrage à La Rochelle ,bassin des Chalutiers, Repas des équipages ;

Dimanche 2 octobre : La Rochelle

- Mise à disposition du comité de course à **09h30** à proximité Ouest Minimes ;
- 1 ou 2 courses côtières et/ou parcours construits ;
- Proclamation des résultats à partir de **17h00** à la maison du YCC

8 PARCOURS

Les parcours sont du type **côtier**. Les parcours possibles et les marques de parcours sont disponibles sur le **site du YCC**. Ils pourront être amendé par les instructions de course, au briefing des skippers ou sur l'eau par annonce à la VHF du comité de course.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours).

10 CLASSEMENT

10.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition .

10.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand trois à cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(c) Quand six courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

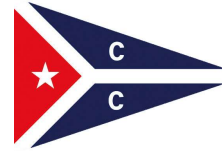
10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en temps sur temps avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions .

10.4 Cette épreuve compte pour le classement **CCMA**

10.5 L'épreuve est à coefficient 1.

11 BATEAU ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.



12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port à la capitainerie du port concerné.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

14.1 Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;

14.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent veiller le canal **VHF 16 et le Canal de Course** pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;

14.3 Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;

Rappel : **RCV 1** Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté .

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

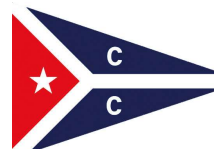
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

16.1 La RCV 3 Stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.

18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

secretariat@yachtclubclassique.com

tél : +33 5 46 50 02 75

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 30	02h01	1,31m	
	07h44	5,86m	84
	14h20	1,38m	
	20h00	5,73m	78
Sam. 01	02h41	1,63m	
	08h25	5,54m	72
	15h04	1,70m	
	20h42	5,31m	65
Dim. 02	03h27	2,03m	
	09h28	5,16m	58
	15h55	2,09m	
	22h34	4,87m	51